

1924 - Manger de la viande crue

question

Question: Ma question est qu'il existe au sein de certaines sociétés des gens avides de viandes crues. Je voudrais savoir ce que l'islam en dit: est-ce permis ou pas? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Certains ulémas réproouvent la consommation de la viande crue. Mais l'avis le plus exact l'autorise conformément à la règle de base qui affirme que les choses et pratiques sont en principe licites, et que, pour les interdire, il faut une preuve. Mais tout cela, à condition de l'absence d'un préjudice résultant de la consommation de cette viande. S'il y a préjudice elle est alors interdite conformément aux propos du Très Haut: « **Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction... »**

Allah le sait mieux.